

Initiative sur le front des génériques

La proposition du Surveillant des prix consiste à définir le tarif en se basant sur le prix fixe le moins élevé.

Les génériques vendus en Suisse sont beaucoup plus chers que dans le reste de l'Europe constate le Surveillant des prix dans un rapport publié hier. SantéSuisse soutient le changement de système proposé par ce dernier qui consiste à définir le prix en se basant sur le prix fixe le moins élevé. Les économies, estimées à un minimum de 400 millions de francs par année, profiteraient pleinement aux payeurs de primes d'assurances-maladie. Il y a deux ans déjà, le Surveillant des prix avait constaté que les prix des génériques en Suisse étaient beaucoup plus élevés que la moyenne de quinze pays européens. Dans son rapport, il dénonce des prix plus élevés de 100% que le produit identique dans un pays européen comparable. De plus, les génériques détiennent en Suisse une part de marché de 24% seulement par rapport aux médicaments protégés par un brevet. Il en va tout autrement aux Pays-Bas, par exemple, où les génériques représentent plus de 50% du volume des médicaments remboursés par l'assurance-maladie.

Ces prix excessifs associés à une faible part de marché génèrent des coûts supplémentaires inutiles de 400 millions de francs à la charge de l'assurance-maladie sociale. Cette situation ne peut pas durer. Pour faire baisser durablement les génériques, de nouvelles règles de fixation des prix doivent être prescrites par la Confédération. Dans l'assurance de base, un montant fixe pour la substance active des médicaments doit être défini. Les patients qui souhaitent un autre médicament contenant le même principe actif, mais dont le prix de vente dépasse ce montant fixe, devraient payer la différence de leur poche – à moins que leur médecin ne prescrive explicitement le produit plus onéreux pour des raisons médicales. Les fournisseurs de prestations prescriraient donc les médicaments sur la base des principes actifs. Les Pays-Bas, tout comme la plupart des autres pays européens, appliquent ce système avec succès depuis des années. Selon Verena Nold, directrice de SantéSuisse, «le potentiel d'économie est conséquent et peut être mis à profit rapidement. Nous demandons que les conditions cadres légales soient instaurées dans les meilleurs délais et qu'elles s'inspirent des pays qui utilisent depuis longtemps ce système éprouvé.»

Un générique est un médicament tombé dans le domaine public dont les substances actives ne sont plus protégées par un brevet. Il est tout aussi efficace que la préparation originale et a été contrôlé par swissmedic. Seuls des produits thérapeutiques de haute qualité sont d'ailleurs autorisés sur le marché suisse. Le générique Pantoprazole est un exemple frappant de l'écart de prix constaté entre la Suisse et les pays de comparaison. – (santésuisse)

Un compromis vaudois acceptable et indispensable

RIE III. Le taux global passera de 22,3% à 13,79%. Certaines sociétés verront leurs impôts baisser de près de 40%.

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) constitue un important dossier de politique fédérale, avec des implications non moins importantes pour plusieurs cantons. Les sociétés internationales établies en Suisse et dont les statuts fiscaux vont devoir être «normalisés» représentent moins de 7% des entreprises helvétiques, pourtant elles pèsent d'un poids non négligeable non seulement pour la Confédération (elles rapportent la moitié des recettes de l'impôt fédéral direct) mais aussi pour les cantons où elles sont installées. Dans le canton de Vaud, ces 218 sociétés fournissent 9200 emplois directs et 25.000 emplois indirects et rapportent plus de 600 millions de francs d'impôts (soit 12% des recettes fiscales du canton). On comprend donc qu'en marge de la réforme fédérale, les cantons désireux de rester attractifs pour ces sociétés entreprennent aussi des adaptations, axées pour l'essentiel sur une diminution du barème standard de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Ainsi, dans le canton de Vaud, le taux global passera de 22,3% à 13,79%. Pour les sociétés qui bénéfi-

ciaient d'un statut spécial, cela représentera une hausse supportable. Les autres sociétés verront en revanche leurs impôts baisser d'environ 40%, ce qui est réjouissant.

Les pertes de recettes qui en résulteront pour l'Etat font l'objet de tractations avec la Confédération. Mais le gouvernement vaudois a parallèlement décidé d'exiger des «mesures compensatoires» de la part des employeurs, sous la forme d'une hausse progressive des cotisations salariales et des allocations familiales, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des familles. Ces mesures compensatoires ont été «négociées» avec les représentants de l'économie privée, qui n'avaient toutefois pas une grande marge de manœuvre. Il en est résulté un paquet législatif – baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés et mesures compensatoires – défendu en bloc par le gouvernement et largement accepté par le Grand Conseil.

Un référendum est pourtant lancé par l'extrême-gauche, qui prétend que la diminution de l'impôt sur les sociétés constitue un cadeau fiscal injustifié, in-

suffisamment compensé par les nouvelles charges sur les entreprises.

Cette argumentation n'est ni responsable ni honnête. D'une part, si l'on ne prend aucune mesure pour conserver l'attractivité du canton aux yeux des sociétés internationales, le départ d'une partie d'entre elles entraînera des pertes fiscales encore plus grandes. D'autre part, on ne saurait minimiser les coûts substantiels – quelque cent millions de francs par année – que les «mesures compensatoires» vont imposer à l'ensemble des employeurs vaudois, y compris à ceux qui sont constitués en raison individuelle et qui ne bénéficieront donc pas de la diminution de l'impôt sur les sociétés!

Si l'économie privée accepte ces charges supplémentaires, c'est qu'elle comprend le caractère indispensable de la mise en œuvre de la RIE III dans le canton. Il serait utile que tous les Vaudois en soient convaincus.

PIERRE-GABRIEL BIERI,
Centre Patronal



DANS LE CANTON DE VAUD, CES 218 SOCIÉTÉS FOURNISSENT 9200 EMPLOIS DIRECTS ET 25000 EMPLOIS INDIRECTS ET RAPPORTENT PLUS DE 600 MILLIONS DE FRANCS D'IMPÔTS. SOIT 12% DES RECETTES FISCALES DU CANTON.

L'efficacité continue de la micronisation

Cette technologie est un processus extrêmement souple. Elle s'applique facilement à des substances médicamenteuses de caractéristiques chimiques variées.

PIERO IAMARTINO*

Bien qu'il s'agisse d'une «vieille» technologie datant de plus de 50 ans, la micronisation reste considérée comme efficace pour renforcer la biodisponibilité des formes posologiques solides administrables par voie orale, chaque fois que la taille des particules compromet la solubilité d'un principe actif pharmaceutique (PAP).

La micronisation est un processus extrêmement souple. Elle s'applique facilement à des substances médicamenteuses de caractéristiques chimiques variées, dont elle ne modifie que le profil physique en réduisant la taille des particules au moyen d'un jet de fluide, sans le moindre processus mécanique. Le recours à l'azote (à une température contrôlée), associé à la courte durée du traitement, évite d'exposer les substances médicamenteuses à une chaleur importante.

On estime que 15% des PAP synthétiques du marché sont micronisés, et que sur ces 15%, seulement 10% sont sous-traités à travers le monde, les autres 90% étant micronisés par les laboratoires pharmaceutiques. Toutefois, on estime également que le marché mondial de la micronisation croît à raison de 5 à 6% par an du fait de l'augmentation du nombre de principes actifs pharmaceutiques nécessitant une réduction de leurs particules pour en améliorer la biodisponibilité sous forme solide administrable par voie orale.

On a pu constater en réalité, ce à plusieurs reprises au cours des dernières années, qu'environ 40% des médicaments sur le marché et plus de 70% des PAP présents dans les circuits de production des laboratoires pharmaceutiques relevaient de la classe II du système de classification biopharmaceutique (BCS, Biopharmaceutical Classification System), dont la faible solubilité dans l'eau constitue un frein pour obtenir la biodisponibilité souhaitée.

La tendance à l'externalisation de la micronisation va de pair avec un renforcement constant de l'externalisation des processus de fabrication des laboratoires pharmaceutiques, désireux d'optimiser leurs coûts et de se concentrer sur leur cœur de métier. Les laboratoires pharmaceutiques ne pratiquent en réalité la micronisation qu'avec quelques PAP, moyennant un taux d'occupation des équipements plutôt faible, ce qui impacte l'efficacité générale de leur chaîne de production.

L'intérêt d'une externalisation de la micronisation n'est pas uniquement lié au nombre croissant de PAP à microniser, mais aussi à l'augmentation du nombre de substances médicamenteuses très puissantes, tant en phase de développement que commercialisées. En réalité, la micronisation des PAP les plus puissants exige, pour des raisons de sécurité, des systèmes de confinement adaptés prenant en compte l'évaluation des risques lors du traite-

ment de poudres à très faible VLEP.

Les entreprises de micronisation, qui ont réalisé les investissements nécessaires en la matière, sont en mesure de proposer les solutions d'ingénierie et l'expertise requises en matière de dispositifs d'isolement et de procédures. Elles peuvent ainsi assurer cette partie du processus de production en tant que fabricants tiers. Micro-Macinazione SA se pose parmi ces entreprises, en prenant une position de premier plan pour la présence à l'interne propre d'un secteur d'ingénierie avec une solide expérience dans la construction de systèmes confinés.

La micronisation en interne demeure principalement réservée aux laboratoires pharmaceutiques mondiaux ou de grande taille, qui peuvent s'appuyer sur des équipes compétentes et de solides investissements pour mettre en œuvre les différents processus de production. Une situation que l'on retrouve fréquemment au sein des grandes entreprises de recherche et de développement, qui se doivent de mener leurs plans de développement des formes posologiques en temps opportun tout en étudiant différentes solutions technologiques. Ces entreprises disposent également d'installations dédiées permettant la micronisation à l'échelle industrielle.

Néanmoins, nous l'avons vu plus haut, du fait du nombre croissant de PAP susceptibles de nécessiter une micronisation, ces grands la-

boratoires pharmaceutiques envisagent de plus en plus l'externalisation, que ce soit pour accélérer leur plan de développement ou pour confier leur production à l'échelle industrielle à un sous-traitant fiable. La plupart du temps, ces grands laboratoires externalisent une partie de leurs besoins de micronisation en seconde intention, après avoir identifié un sous-traitant fiable en guise de fournisseur secondaire.

La tendance à l'externalisation de la micronisation découle également d'une meilleure connaissance des processus de broyage par jet et des nouvelles opportunités que cette technologie peut offrir à l'industrie pharmaceutique.

Les nouveaux outils d'ingénierie (tels que la MFN) permettent d'ailleurs d'optimiser le processus de micronisation et assurent des gains de performances en termes d'efficacité et d'efficacité qui se répercutent sur les coûts de production. Les sous-traitants compétents dans ce domaine sont à même d'offrir des prestations extrêmement qualifiées à leurs clients de l'industrie pharmaceutique.

Grâce aux dernières avancées, la micronisation peut présenter de nouvelles opportunités lors

Le retour de balancier

REVENU PAYSAN. Quelques semaines après l'annonce d'une augmentation des revenus agricoles au cours de l'année passée, l'Office fédéral de la statistique a publié hier son estimation pour l'année en cours. Comme on pouvait s'y attendre, les revenus subissent une nette diminution. En raison de la baisse des rendements dans la production végétale et des mauvais prix à la production pour le lait et la viande de porc, on s'attend cette année à une baisse de la valeur de production (10,1 milliards de francs, -5,5%) et du revenu sectoriel de l'agriculture (2,9 milliards de francs, -11%). Par année et par famille paysanne, cela correspond à une perte de 5000 francs en moyenne, alors même que les familles paysannes ont réussi à réduire leurs coûts (-2,4%). Avec un revenu annuel d'environ 50.000 francs en moyenne, l'agriculture fait figure de parent pauvre parmi les professions comparables. Jusqu'ici, la Politique agricole 2014-2017, introduite début 2014, n'a pas entraîné d'amélioration des prix, bien au contraire. Plus le temps passe et plus la pression sur les prix est forte. L'Union suisse des paysans (USP) juge préoccupante la situation financière de la plupart des exploitations agricoles (lire page 9). – (Union Suisse des Paysans)

LA TENDANCE À L'EXTERNALISATION DE LA MICRONISATION VA DE PAIR AVEC UN RENFORCEMENT CONSTANT DE L'EXTERNALISATION DES PROCESSUS DE FABRICATION DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES.

* Micro-Macinazione